

## Liste des offices comptables intervenant dans la réalisation des fiches comptables RICA

Le Réseau d'information comptable agricole (RICA) est une enquête communautaire dont l'objectif est de fournir des informations sur le fonctionnement technico-économique des exploitations agricoles.

Cette opération, effectuée par sondage, permet de suivre l'évolution des charges, des résultats et des capitaux engagés dans les exploitations agricoles. Réalisée depuis 1968 dans les États membres de l'Union européenne, selon des règles et des définitions communes, cette enquête permet de comparer les résultats obtenus pour les différents types d'agriculture européenne. Dans l'Union européenne, ce sont environ 90 000 comptabilités individuelles qui sont ainsi recueillies chaque année. Elles sont représentatives de quatre millions d'exploitations agricoles européennes.

En France métropolitaine, le champ couvert correspond aux exploitations dont la production brute standard est supérieure ou égale à 25 000 euros. Il permet d'étudier plus de 95 % du potentiel de production.

Environ 7 600 exploitations composent l'échantillon national et 840 exploitations sont suivies en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le texte régissant le RICA français, revu au début de l'année 2010 (décret n° 2010-178 du 23 février 2010), confie la gestion du RICA **au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**.

À l'échelon régional, au sein de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) **chaque service régional de l'information statistique économique et territoriale** est chargé d'animer le Réseau.

Pour l'Auvergne-Rhône-Alpes, vous pouvez contacter le service régional de l'information statistique économique et territoriale Site de Marmilhat 16 B rue Aimé Rudel BP 45 63370 LEMPDES

Tel 04 73 42 16 11 (Corinne MAUVY) ou 04 73 42 16 95 (Céline GRILLON)

Courriel : [sriset.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sriset.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

### Offices comptables intervenant actuellement pour le RICA en Auvergne-Rhône-Alpes :

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) s'inscrit dans le cadre d'un marché de prestations de services conclu entre l'Etat et les offices comptables dans les conditions prévues par le règlement CE n° 1217/2009 du 30 novembre 2009 et prévoit la publication de la liste, ci-dessous, des offices comptables habilités et respectant les obligations liées à la réalisation des fiches RICA :

Etablissements	Coordonnées	Directeur ou président (e)
Cerfrance de l'Ain	Maison de l'Agriculture, 2 avenue du Champ de Foire BP 84 01003 Bourg en Bresse 04 74 45 47 60	Bertrand CHENAL
AFOCG de l'Ain	616 A route de Marboz 01440 VIRIAT 04 74 22 69 04	Jean-Luc FROMONT
Cerfrance Terres d'Allier	3 parc de Fromenteau 03400 Toulon sur Allier 04 70 34 12 00	François GOUNY
SAS AUVERCO	rue Bad Vilbel Zone de l'étoile BP 341 03003 Moulins cedex 04 70 44 44 40	M. DUPIT
Cerfrance de l'Ardèche	ZA Chamaras Bd Vivarais BP 414 07004 Privas cedex 04 75 20 29 50	Stéphane LEMAIRE
Cerfrance du Cantal	23 boulevard de Canteloube 15013 Aurillac 04 71 63 32 32	Olivier DURNIK
Cerfrance Dauphiné-Provence	30 rue Frédéric Chopin 26000 Valence	Matthieu ZIEGELMEYER

Sté Rhodanienne Comptable	Expertise	582 chemin de Causeran CS 20308 84276 Vedène cedex 04 90 62 04 30	Didier REDON
Cerfrance de la Loire		3 rue Claude Odde BP 30631 42041 St Etienne 04 77 92 86 72	Bruno MANIOULOUX
Cerfrance de Haute-Loire		50 av d'Ours Mons 43003 Le Puy en Velay 04 71 07 26 00	Pierre-Yves COMBY
Cerfrance Puy de Dôme Avenir		7, allée Pierre de Fermat 63178 Aubière 04 73 19 53 10	Christophe MATHIAS
Cerfrance 63 Horizon		11 rue du Bois Joli BP 20002 63801 COURNON D'AUVERGNE CEDEX 04 73 98 46 46	Bertrand VINCENT
Cerfrance 69 ABC		18 chemin des Monts d'Or 69890 La Tour de Salvagny 04 78 19 60 31	Bruno MANIOULOUX
Cerfrance des Savoie		322 Rue de La Tuilerie 74330 EPAGNY 04 50 88 19 00	Hélène BLANC

Par ailleurs, le montant des indemnités prévues pour la tenue d'une fiche de l'exercice **2024** en fonction du régime d'imposition (articles 69 à 69 E du code général des impôts) est le suivant :

- 562,68 € TTC pour une exploitation soumise au régime du bénéfice réel agricole ;
- 1 586,70 € TTC pour une exploitation imposée au micro BA.

Les offices comptables non encore inscrits comme pouvant tenir des fiches RICA peuvent en faire la demande **avant le 31 mai 2024** auprès du :

**SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE ECONOMIQUE ET TERRITORIALE**  
**Pôle « Synthèses et conjoncture »**  
**Site de Marmilhat – 16 B rue Aimé Rudel – BP 45 – 63370 LEMPDES**

**Tel: 04 73 42 16 11 ou 04 73 42 16 95**

**Courriel: [sriset.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sriset.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)**

Pour cela, ils doivent répondre aux conditions suivantes :

- fournir au SRISSET, les informations ci-dessous, à savoir :
    - nom de l'office comptable ;
    - adresse ;
    - nom du gérant ;
    - numéro de téléphone du standard.
  - apporter la preuve que les comptables saisissant les fiches sont inscrits auprès de l'ordre des experts comptables ou travaillent sous la responsabilité d'un expert comptable inscrit au tableau de l'ordre ;
  - s'engager à :
    - recueillir l'autorisation formalisée des exploitants de fournir leurs données pour le RICA ;
    - signaler immédiatement au SRISSET toute évolution (structure d'une exploitation, dates de clôture...) qui conduirait à faire sortir l'exploitation sélectionnée du champ de l'enquête RICA, ou à changer sa position dans les strates de l'univers étudié (exploitations moyennes et grandes) ;
    - remplir les fiches d'exploitation sélectionnées dans l'échantillon conformément aux dispositions de la réglementation de l'Union européenne ;
    - expédier les fiches d'exploitation dans les délais permettant de respecter la réglementation de l'Union européenne, et définis par voie de convention financière ;
    - fournir au SRISSET et au SSP tous les renseignements que ceux-ci demandent quant à l'accomplissement de leurs tâches, notamment de contrôle ;
    - ne pas divulguer les données comptables individuelles recueillies ou tout autre renseignement individuel dont il a la connaissance dans l'exercice de ses tâches dans le cadre du RICA ;
    - soumettre les personnes employées par lui à ces tâches aux mêmes obligations de confidentialité (signature d'engagements de confidentialité) et de prendre toutes les dispositions requises à ces fins.
- Le non-respect de ces engagements peut conduire le SRISSET à retirer un office comptable de la liste des offices habilités, après mise en demeure préalable.

La campagne 2025, pour l'exercice comptable 2024, sans sollicitation de la part d'un autre organisme acceptée par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes au 31 mai 2024, sera confiée aux 15 structures déjà en place.